

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Plusieurs chantiers à Ottignies

Dès le lundi 17 juin, des travaux de réaménagement vont débuter au centre d'Ottignies, destinés à améliorer la sécurité et le confort des usagers. Les différents chantiers modifieront les conditions de circulation.

#### A.N237

1. modification des îlots directionnels, changement des feux tricolores, ajout d'une traversée cyclable le long de la N237, réalisation d'une traversée cyclo-piétonne du côté de la gare située sur l'avenue des Combattants et mise aux normes PMR des traversées piétonnes ;
2. modernisation des feux tricolores et intégration de la nouvelle programmation des feux à hauteur de la traversée piétonne du centre culturel, du carrefour de l'église et du carrefour de l'avenue Reine Astrid ;
3. remplacement du revêtement hydrocarboné sur l'avenue Provinciale et l'avenue des Combattants, entre la rue du Culot et l'avenue Lucas (1,1 km de voirie en centre-ville).

Les travaux seront réalisés en 3 phases synchronisées, pour réduire les impacts sur la mobilité.

#### **Phase 1 : dès le 17 juin, pour une durée de 3 semaines**

Le chantier se tiendra au niveau du carrefour de l'église, pour améliorer le confort et la sécurité des piétons et cyclistes. Les travaux permettront de faciliter la traversée piétonne de l'avenue du Roi Albert (qui s'effectuait jusqu'à présent en deux temps) et d'éviter que les piétons venant de l'avenue des Villas fassent des détours pour accéder au parvis de l'église. Ils permettront également de réaliser la continuité du cheminement cyclable à travers le carrefour.

Il est prévu de :

- modifier les îlots directionnels ;
- déplacer et ajouter de nouveaux poteaux de feux (modernisés), réaliser le terrassement pour le placement de gaines pour les nouveaux feux ;
- allonger et rabaisser le trottoir situé entre les deux traversées piétonnes côté clinique ;
- rabaisser le trottoir de la traversée cyclo-piétonne côté parvis de l'église.

Les travaux sont dirigés par le Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI) et exécutés par les sociétés Krinkels (pour la partie génie civil) et Jacops (pour la partie électromécanique).



(Nouvelle configuration des lieux, une fois les travaux terminés.)

Conditions de circulations modifiées :

- la N237 sera maintenue à 2 sens de circulation alternés (par des feux de chantier placés entre le centre culturel et le carrefour de l'avenue Reine Astrid) ;

- l'avenue du Roi Albert sera mise à sens unique limité (dans le sens N237 vers l'avenue du Roi Albert). La circulation sera déviée par les rues du Bon Air et des Coquerées. Les cyclistes venant de la clinique Saint-Pierre devront mettre pied à terre à l'approche du carrefour de l'église ;
- les automobilistes sortant vers l'avenue Reine Astrid pourront tourner à droite vers la gare. Le tourne à gauche sera interdit ;
- le trottoir cyclo-piéton sera fermé à hauteur du carrefour de l'église, côté clinique Saint-Pierre, le temps des travaux sur ce trottoir, et les usagers seront invités à traverser l'avenue des Combattant à hauteur de l'avenue Reine Astrid ;
- interdiction du vire-à-droite en sortie de la ruelle de Reuchamp ;
- interdiction du vire-à-gauche en sortie de l'avenue Reine Fabiola.



(Flèches oranges : itinéraires de déviation / flèches vertes : voiries accessibles.)

## **Phase 2 : dès le début juillet, pour un mois environ**

Modernisation des circuits des trois feux tricolores au niveau du carrefour situé entre l'avenue Reine Astrid, l'avenue du Roi Albert et la traversée piétonne de l'hôtel de ville. Installation de la nouvelle programmation des feux pour les traversées cyclo-piétonnes.

Durant cette phase, les feux tricolores seront régulièrement mis à l'orange clignotant, le temps d'intervenir sur les équipements. La signalisation verticale existante primera sur la réglementation de circulation dans les carrefours.

### **Phase 3 : dès le début août, en trois tronçons**

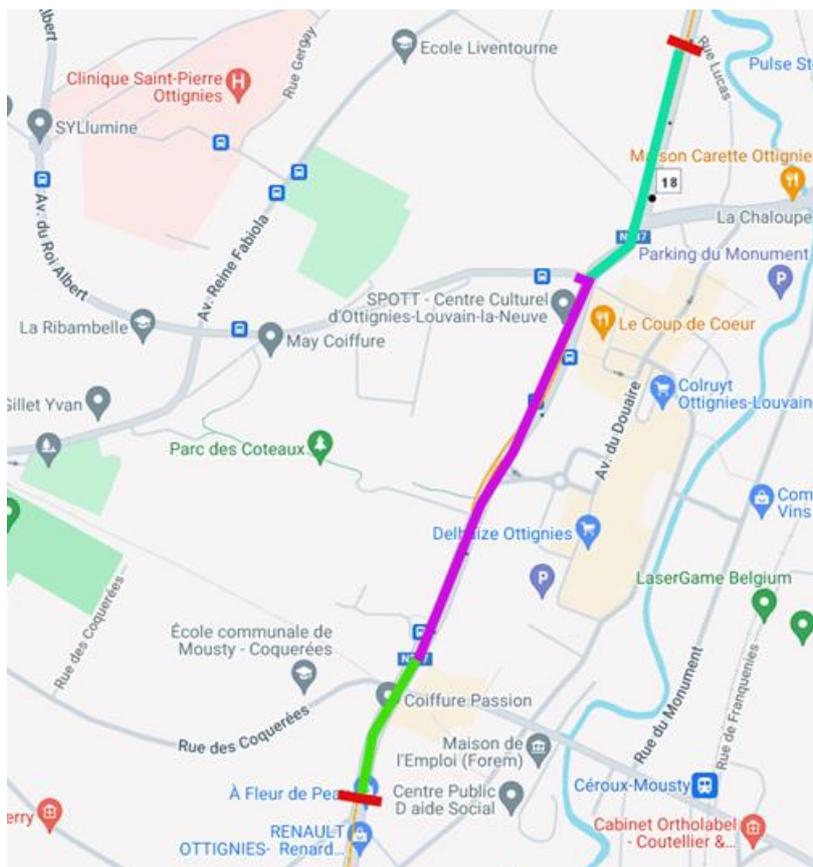
Remplacement du revêtement hydrocarboné entre la rue Lucas et la rue du Culot, remise à niveau des taques d'égouts et réalisation des marquages au sol, par l'entreprise Willemen Infra.

Durant une quinzaine de jours, le rabotage de l'ancien asphalte et la pose du nouveau revêtement concernera successivement trois tronçons :

1. La rue Lucas et la première bande de circulation de l'avenue du Roi Albert (en turquoise sur la carte).
2. Tronçon entre la rue des Cocquerées (non comprise) et la seconde bande de circulation de l'avenue du Roi Albert, compris le carrefour du Douaire (en violet sur la carte).

Les équipements électromécaniques installés pendant les 2 premières étapes pourront être opérationnels au terme des travaux sur le second tronçon, après le placement des capteurs et les marquages au sol.

3. Depuis le carrefour des Coquerées (compris) jusqu'à la rue du Culot (en vert sur la carte).

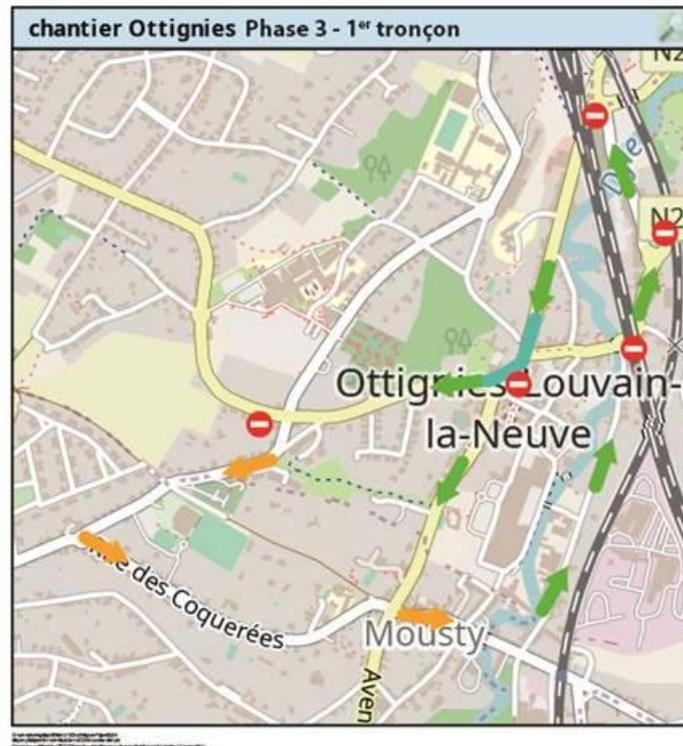


## Mobilité, durant la 1<sup>re</sup> étape

La N237 sera maintenue à un sens de circulation le long du chantier (dans le sens venant de la gare vers le Douaire). La circulation venant de Court-Saint-Etienne vers la gare d'Ottignies sera déviée via la rue de la Station et la rue du Monument mise à sens unique, la rue des Deux ponts mise à sens unique et l'avenue Paul Delvaux mise à sens unique. Cette configuration permet une circulation en sens giratoire.

L'avenue du Roi Albert sera mise à sens unique limité, avec le maintien de la circulation automobile depuis la N237 vers l'avenue du Roi Albert. La circulation, à l'exception des cyclistes et des piétons venant de l'avenue Roi Albert, sera déviée par la rue du Bon Air et la rue des Coquerées. Les cyclistes venant de la clinique Saint-Pierre devront mettre pied à terre à l'approche du carrefour de l'église.

L'avenue Reine Astrid sera également fermée au croisement de la N237, dans les deux sens, et la rue du Monument sera mise à sens unique.

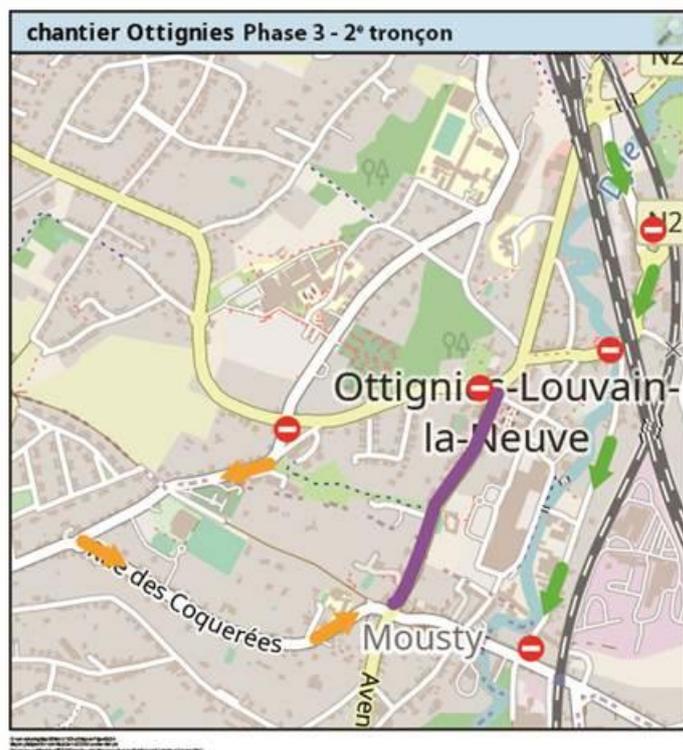


### **Mobilité, durant la 2e étape :**

La N237 sera maintenue à un sens de circulation le long du chantier, dans le sens venant de Court-Saint-Etienne vers la gare. La circulation venant de la gare d'Ottignies vers Court-Saint-Etienne sera déviée via l'avenue Paul Delvaux mise à sens unique, la rue des Deux ponts mise à sens unique, la rue du Monument mise à sens unique et la rue de la Station. Cette configuration permet une circulation en sens giratoire inversé à la première étape, tout en permettant de rejoindre la clinique Saint-Pierre depuis la gare d'Ottignies.

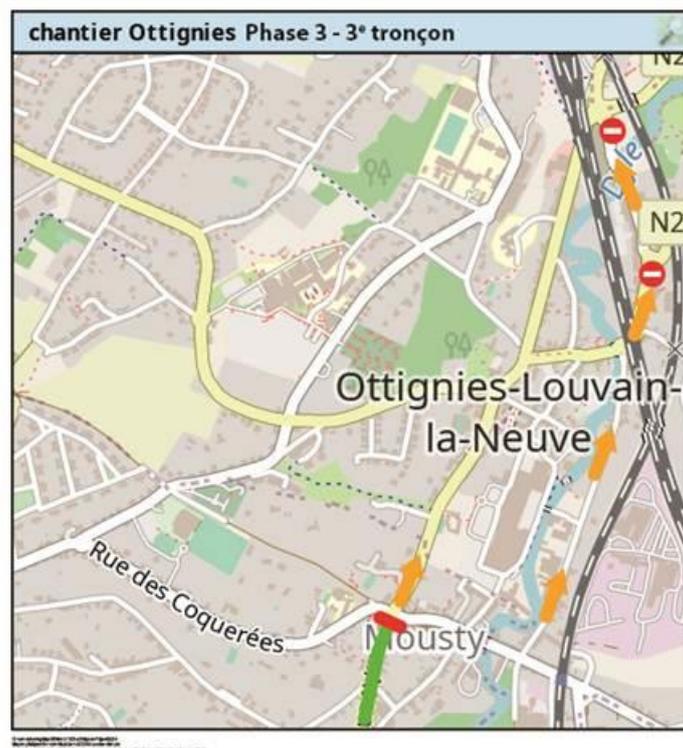
L'Avenue du Roi Albert sera mise à sens unique limité, avec maintien de la circulation automobile depuis la N237 vers l'avenue du Roi Albert. La circulation, à l'exception des cyclistes et piétons venant de l'avenue Roi Albert, sera déviée par la rue du Bon Air et la rue des Coquerées. Les cyclistes venant de la clinique Saint-Pierre devront mettre pied à terre à l'approche du carrefour de l'église.

L'avenue Reine Astrid sera également fermée au croisement de la N237, dans les deux sens.



### **Mobilité, durant la 3e étape :**

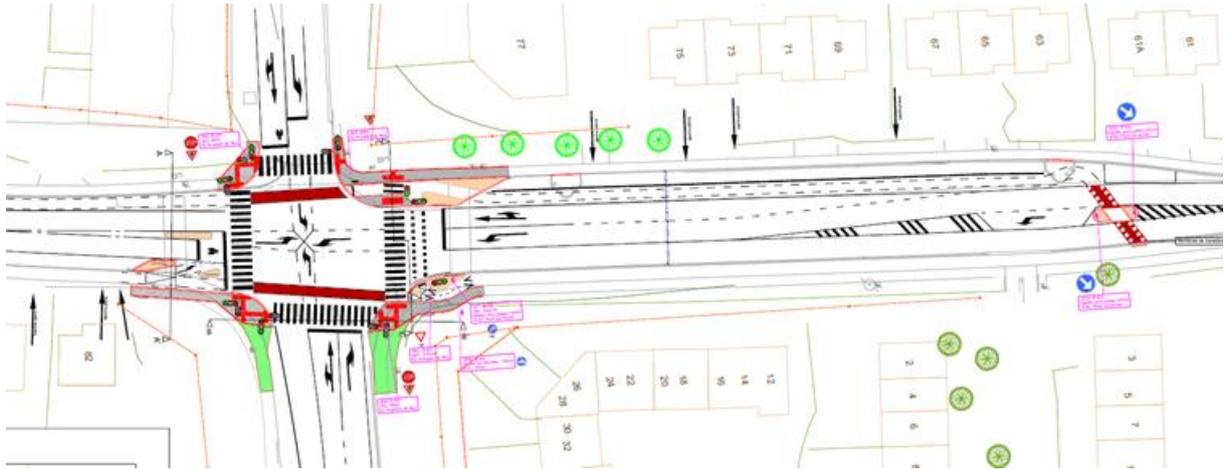
Des feux de chantier seront installés et la rue des Coquerées sera fermée, tout comme la rue de la Station au droit de la N237. Les usagers seront invités à suivre une déviation via la rue du Monument et la rue des Deux ponts. L'avenue Paul Delvaux restera à sens unique.



### B.N239/N238a

Dès le début août, des travaux seront réalisés au niveau du carrefour Masaya (dès qu'un chantier « impétrants » sera terminé sur la N237), pour permettre aux cyclistes de traverser la N239 au droit du carrefour avec la N238a de façon sécurisée, d'anticiper la fermeture du passage à niveau de la gare (prévu courant 2025) et l'aménagement du projet Benelmat.

Des avancées de trottoirs seront créées dans le carrefour, afin d'intégrer des feux tricolores qui pourront mieux réguler les flux de circulation. La piste cyclable deviendra unidirectionnelle depuis la gare d'Ottignies vers Limelette. A hauteur du n°61 de l'avenue Albert 1<sup>er</sup>, les cyclistes venant de Limelette devront sortir de la piste cyclable bidirectionnelle et rejoindre la nouvelle piste cyclable unidirectionnelle. La traversée se fera en deux temps grâce à l'installation d'un îlot séparant les deux sens de circulation. Pour les cyclistes allant vers la gare, une piste cyclable suggérée sera marquée au sol.



Le revêtement de la N239 sera remplacé sur 700 mètres, entre la gare d'Ottignies et l'avenue Bourgeaux. Il est également prévu de remettre en état les filets d'eau le long de cette portion de la N239 et de finaliser les marquages.

Les travaux seront dirigés par le Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI), et réalisés par les sociétés Krinkels (pour la partie génie civil), Jacops (pour la partie électromécanique) et Willemen Infra (pour le remplacement du revêtement).

Pendant ces travaux (environ un mois), le sens de circulation venant de la N238 vers Ottignies sera maintenu, tandis que la circulation venant d'Ottignies devra passer par la N239 (devant la gare) puis emprunter la N238a (avenue Masaya) pour rejoindre la N238.



### **Budget et délais :**

Ces chantiers représentent un budget total d'environ 780.000€ TVAC financé par la Wallonie.

L'ensemble des travaux devraient être terminés en octobre 2024, sous réserve des éventuels aléas de chantier.

Contacts médias :

Sarah PIERRE | Porte-parole du SPW Mobilité et Infrastructures | +32 479 865 896 | [sarah.pierre@spw.wallonie.be](mailto:sarah.pierre@spw.wallonie.be)

Marie-Claire DUFRENE | Attachée de presse de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve | +32 10 43 61 84 | [marie-claire.dufrene@olln.be](mailto:marie-claire.dufrene@olln.be)